

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023
Délibération n°3

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : SEMIOND Philippe à MOUTIER Gérard - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline

Monsieur Bernard BARONNAT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHE DE « TRAVAUX DE VOIRIE / PROGRAMME 2023 » AVEC L'ENTREPRISE COLAS FRANCE

Madame le maire rappelle que par délibération n°8 du 21 septembre 2023, le conseil a approuvé l'attribution d'un marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2023 » à l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 55 847.00 € HT (67 016.40 € TTC).

Madame rappelle qu'à la suite et par délibération n°5 du 19 octobre 2023, le conseil a approuvé la conclusion de l'avenant n°1 à ce marché de travaux, pour un montant de 5 920.00 € HT (7 104.00 € TTC),

Madame le maire expose que l'exécution des travaux a conduit à la modification du détail quantitatif estimatif, donnant lieu à la diminution de certaines prestations prévues au marché pour un montant total de – 1 600,00 € HT (- 1 920,00 € TTC), nécessitant la signature d'un second avenant au marché initial.

Cet avenant détaille la nature et la justification des moins-values appliquées aux différents postes du marché concernés, et indique le nouveau montant du marché (60 167.00 € HT, soit 72 200.40 € TTC).

Madame le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer cet avenant, joint à la présente et dont elle fait lecture.

- Vu** la délibération n°8 du 21 septembre 2023 ;
- Vu** le marché signé le 26 septembre 2023 entre l'entreprise COLAS FRANCE et la commune de Vallouise-Pelvoux ;
- Vu** la délibération n°5 du 19 octobre 2023 ;
- Vu** les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** madame le maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la réalisation de « *travaux de voirie / programme 2023* », avec l'entreprise COLAS FRANCE, portant le nouveau montant du marché à 60 167.00 € HT, soit 72 200.40 € TTC ;
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document relatif à cet avenant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Le secrétaire de séance
Bernard BARONNAT



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales